

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ LYON 2

# DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L-612-7 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par M. LIVIU POENARU, né le 11 décembre 1969 à BOTOSANI (ROUMANIE), en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 7 juillet 2014 une thèse portant sur le sujet suivant : L'hallucinatoire de déplaisir et sa perception. Une approche psychanalytique et neuroscientifique, préparée au sein de l'école doctorale Education Psychologie Information Communication, devant un jury présidé par RENÉ ROUSSILLON, Professeur des universités et composé de FRANÇOIS ANSERMET, Professeur des universités, ALAIN FERRANT, Professeur émérite, GUY GIMENEZ, Maître de conférences HDR ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLÔME NATIONAL DE DOCTEUR PSYCHOLOGIE**, *mention très honorable avec félicitations du jury*

est délivré à **M. LIVIU POENARU**

et confère le **grade de docteur**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à LYON, le 11 juillet 2014

*Le titulaire*

*Le Président*

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*

N° LYON I I

10506698

Jean-Luc MAYAUD

/2014201300136



Françoise Moulin Civil